

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 25 du 28 juin 2018

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 10

INSTRUCTION N° 620/ARM/EMM/BSP
portant abrogation d'un texte.

Du 12 avril 2018

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : pôle « performance et synthèse » ; bureau « sécurité-protection ».

INSTRUCTION N° 620/ARM/EMM/BSP portant abrogation d'un texte.

Du 12 avril 2018

NOR A R M B 1 8 5 1 1 2 1 J

Référence :

Instruction n° 610/ARM/EMM/BSP du 11 avril 2018 (n.i. BO, insérée au BDR).

Texte abrogé :

Instruction n° 106/DEF/DPMM/SDG du 1^{er} octobre 2004 (BOC, 2004, p. 5729 ; BOEM 220.4, 222.2.5) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 25 du 28 juin 2018, texte 10.

1. Suite à la publication au « bulletin diffusion restreinte » de l'instruction citée en référence, l'instruction n° 106/DEF/DPMM/SDG du 1^{er} octobre 2004 relative à l'avis d'opportunité et de sécurité relatifs au personnel désigné pour une unité de la force océanique stratégique ou concourant à son fonctionnement, est abrogée.

2. La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Denis BÉRAUD.